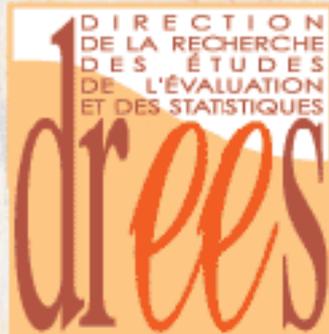




Ministère
de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale

Ministère de la santé
et de la protection sociale



Études et Résultats



N° 424 • septembre 2005

L'enquête Histoire de vie permet d'appréhender les attitudes négatives, voire intolérantes ou discriminatoires, que signalent avoir vécues les personnes enquêtées et les motifs qui s'y rapportent. Les personnes immigrées et issues de l'immigration déclarent davantage avoir été en butte à de telles attitudes négatives que l'ensemble de la population. La seconde génération, plus jeune, est notamment plus sensible à ce type d'évènements mais ils revêtent un caractère de gravité souvent plus marqué pour les immigrés de la première génération, généralement plus âgés. Des comportements intolérants à connotation « raciste » sont plus spécifiquement cités par un quart des immigrés et des personnes issues de l'immigration, contre 14 % de l'ensemble de la population. Pour les personnes issues de l'immigration, comme pour l'ensemble de la population, près de la moitié des attitudes négatives à leur égard se sont déroulées à l'école, alors que les immigrés évoquent dans 41 % des cas leur milieu professionnel. Le sentiment de discrimination est plus marqué lorsque les personnes immigrées sont arrivées en France avant l'âge adulte, se rapprochant ainsi du vécu exprimé par la seconde génération. La sensibilité aux manifestations d'intolérance est aussi plus forte, pour cette dernière, chez les diplômés ainsi que chez les personnes immigrées vivant en couple mixte. Avoir eu un père au chômage ou avoir vécu dans une cité accroît par ailleurs l'exposition aux comportements intolérants. Enfin, des facteurs plus subjectifs (attachement au pays d'origine ou degré de satisfaction concernant la vie en France) semblent également liés au ressenti d'attitudes intolérantes.

Marilyne BEQUE

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
Ministère de la santé et des solidarités
Drees

Le vécu des attitudes intolérantes ou discriminatoires par les personnes immigrées et issues de l'immigration

L'enquête *Histoire de vie*, permet d'analyser l'histoire et les liens sociaux qui structurent le parcours individuel et la vie sociale des personnes résidant en France (encadré 1). Les thèmes abordés par cette enquête tentent d'appréhender les divers éléments de la construction identitaire de chaque individu et les différents aspects de sa vie actuelle et passée. Elle comporte notamment un module intitulé « Relations avec les autres » qui décrit les attitudes négatives auxquelles les personnes interrogées ont pu être confrontées au cours de leur vie du fait de certaines de leurs caractéristiques. L'approche développée dans l'enquête privilégie le point de vue des personnes, et ce sont donc elles qui choisissent de relater tel ou tel comportement. Ce sont également elles qui attribuent un motif au fait déclaré et qui indiquent les conséquences qu'il a pu avoir sur leur vie. De plus, cette approche est rétrospective et, en racontant leur histoire, les enquêtés la reconstruisent et en livrent donc une vision qui doit être considérée comme subjective, mais qui est celle de leur ressenti actuel.

Cet ensemble de questions est articulé autour d'une interrogation initiale qui reprend, en la modifiant un peu, les termes de la législation relative à la lutte contre les discriminations : « *Est-il arrivé que l'on se moque de vous, que l'on vous mette à l'écart, que l'on vous traite de façon injuste ou que l'on vous refuse un droit à cause...* ».



Suit une énumération de motifs qui s'intéressent aux caractéristiques attribuées à la personne enquêtée (cf. liste des motifs).

La plupart des motifs proposés, à l'exception de la « situation professionnelle ou du niveau d'instruction » et des « caractéristiques de vos proches » rejoignent explicitement les critères qui caractérisent une discrimination au regard de la loi. Cependant, le terme « discrimination » n'apparaît volontairement pas en tant que tel dans le libellé de la question, ce qui permet des expressions très diverses, et compte tenu de cette formulation, les personnes enquêtées ont effectivement rapporté des événements de nature très différente allant des moqueries aux refus de droit. Une précédente publication avait montré qu'environ le tiers des personnes interrogées déclaraient avoir eu à subir des attitudes ou traitements négatifs, et que les jeunes les ressentaient beaucoup plus que le reste de la population¹.

Les personnes immigrées et issues de l'immigration déclarent davantage d'attitudes négatives que l'ensemble de la population

2

34 % des immigrés – définis comme les personnes nées étrangères à l'étranger – et 44 % des personnes issues de l'immigration – c'est-à-dire ayant au moins un parent immigré (encadré 2) – ont cité au moins une occasion où elles estiment avoir subi

des moqueries, été mises à l'écart, traitées injustement ou s'être vu refuser un droit, contre un tiers de l'ensemble des personnes interrogées. Comme dans l'ensemble de la population, les jeunes déclarent plus fréquemment avoir subi ce type de comportement au cours de leur vie, pourtant par définition plus courte (graphique 1). L'écart observé entre immigrés et personnes issues de l'immigration peut, à cet égard, en partie s'expliquer par la différence d'âge entre ces deux populations, les personnes issues de l'immigration étant plus jeunes que les immigrés.

Cependant, une fois les effets de structure et notamment d'âge pris en compte, la probabilité de déclarer au moins une attitude négative reste significativement plus élevée pour les immigrés et davantage encore parmi les personnes issues de l'immigration que pour l'ensemble de la population (annexe A). Parmi ces dernières, celles ayant deux parents immigrés déclarent plus fréquemment avoir été en butte à ce type de comportements que celles issues d'un couple mixte.

Cette différence de vécu selon les générations, s'observe également de manière sensible à l'examen des événements déclarés (tableau 1) : les immigrés évoquent moins souvent des moqueries ou des insultes que les personnes issues de l'immigration (respectivement 45 et 56 %). En revanche, les refus de droits sont mentionnés dans des proportions similaires par les immigrés et les personnes issues de l'immigration (respectivement 15 et 14 %,

contre 10 % de la population dans son ensemble).

Au sujet de ces attitudes intolérantes, les immigrés indiquent davantage qu'elles ont entraîné des conséquences pour eux (43 %), alors que pour la seconde génération, la proportion (40 %) est quasiment identique à celle observée pour l'ensemble de la population (tableau 2). D'une façon générale, les immigrés ont donc tendance à déclarer moins souvent avoir été en butte à des attitudes négatives que la seconde génération, mais celles-ci ont eu à leurs yeux un caractère de gravité plus marqué. Il est à cet égard possible qu'ils taisent les comportements moins lourds de conséquences ou moins spécifiques, contrairement à la seconde génération et à l'ensemble de la population qui rapportent des faits plus diversifiés.

Des différences entre les hommes et les femmes apparaissent de façon plus marquée que pour l'ensemble de la population : les femmes immigrées estiment plus souvent avoir été mises à l'écart et déclarent moins fréquemment de refus de droits (tableau 1). Les femmes issues de l'immigration déclarent, quant à elles,

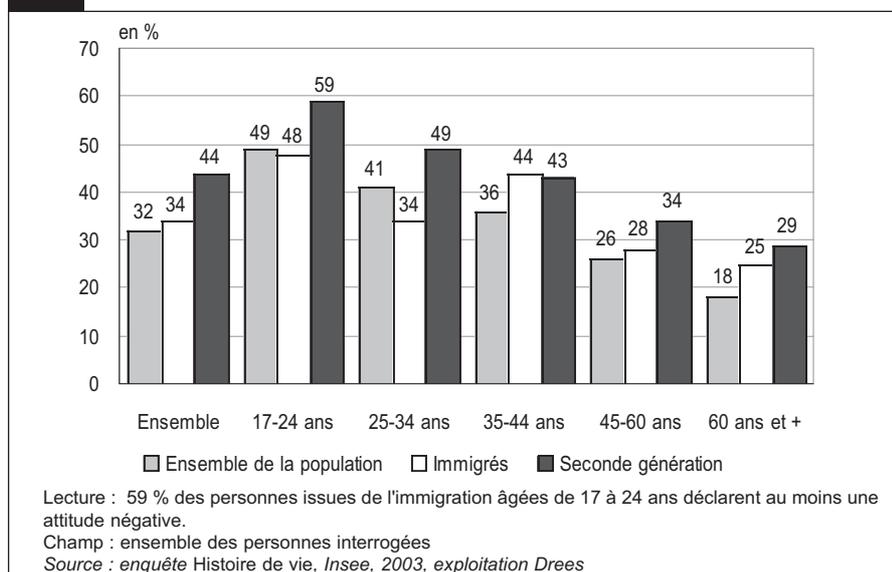
Liste des motifs évoqués par l'enquête

Est-il arrivé que l'on se moque de vous, que l'on vous mette à l'écart, que l'on vous traite de façon injuste ou que l'on vous refuse un droit à cause...

- de votre âge
- de votre sexe (le fait d'être un homme ou une femme)
- de votre état de santé ou un handicap que vous avez
- de la couleur de votre peau
- de votre poids, de votre taille
- de votre tenue vestimentaire, de votre look
- du lieu où vous vivez
- de votre région ou votre pays d'origine
- de votre situation professionnelle ou votre niveau d'instruction
- de votre nom ou votre prénom
- de votre façon de parler (accent, maîtrise de la langue)
- de votre situation de famille
- des caractéristiques de vos proches, de vos amis ou de vos parents
- de votre orientation sexuelle
- de votre appartenance à une organisation politique, syndicale
- de vos opinions politiques, syndicales ou religieuses
- autre
- non

1. ALGAVA E., BEQUE M., 2004, « Le vécu des attitudes intolérantes ou discriminatoires : des moqueries aux comportements racistes », *Études et Résultats*, n° 290, février, Drees.

G 01 proportion d'attitudes négatives selon le lien à la migration et l'âge



moins de refus de droits mais plus de traitements injustes que les hommes. Elles estiment également plus souvent avoir subi des attitudes « ayant entraîné des conséquences » (tableau 2).

Des comportements intolérants à connotation « raciste » sont spécifiquement cités par environ un quart des immigrés et des personnes issues de l'immigration

Les comportements intolérants plus spécifiquement cités par les personnes issues de l'immigration et plus encore par les immigrés, visent des caractéristiques particulières comme « la couleur de peau », « la façon de parler », « le pays d'origine » ou encore « le nom et le prénom », qui peuvent s'interpréter, au moins en partie, comme des attitudes « racistes ». La variété des causes et des attitudes intolérantes vécues par les personnes issues de l'immigration est comparable à celles citées par l'ensemble de la population, mais avec des fré-

quences systématiquement plus élevées pour ces motifs spécifiques. Les motifs des comportements négatifs déclarés par les immigrés se concentrent quant à eux sur « la couleur de peau », « le pays d'origine », ou « la façon de parler », les autres motifs étant très peu évoqués (tableau 3). Au total, ces quatre causes d'attitudes intolérantes sont évoquées par 25 % de l'ensemble des immigrés et 27 % des personnes issues de l'immigration, contre 14 % de l'ensemble de la population. Ainsi, les motifs à connotation « racistes » concernent les immigrés et les personnes issues de l'immigration sensiblement plus que le reste de la population, et dans des proportions voisines, mais ces derniers citent également plus fréquemment d'autres motifs comme l'âge, le milieu de vie ou le « look ».

Ces quatre motifs de comportements négatifs qui se réfèrent plus spécifiquement à des attitudes « racistes » concernent de la même façon les hommes et les femmes, qu'ils soient immigrés (25 % ou issus de l'immigration (respectivement 27 % et 26 %). La plus forte por-

portion d'attitudes négatives déclarées par les femmes issues de l'immigration est liée au fait qu'elles citent plus souvent, comme l'ensemble des femmes interrogées, d'autres causes possibles.

Le milieu professionnel souvent cité par les immigrés et l'école par les personnes issues de l'immigration

L'enquête Histoire de vie permet également de connaître les circonstances dans lesquelles le comportement négatif que la personne a ressenti comme le plus porteur de conséquences s'est produit (tableau 4).

T 01 nature des traitements négatifs rapportés

	en %			
	Moqueries, insultes	Mises à l'écart	Traitement injuste	Refus d'un droit
Immigrés	45	18	22	15
<i>dont hommes</i>	43	13	24	20
<i>dont femmes</i>	46	21	21	11
Seconde génération	56	13	18	14
<i>dont hommes</i>	55	12	16	16
<i>dont femmes</i>	56	13	19	12
Ensemble de la population	57	16	17	10
<i>dont hommes</i>	57	14	18	11
<i>dont femmes</i>	56	18	17	9

Lecture : parmi les immigrés ayant déclaré au moins une attitude négative 15 % évoquent un refus de droit.
 Champ : ensemble des personnes ayant subi au moins un traitement négatif
 Source : enquête Histoire de vie, Insee, 2003, exploitation Drees

T 02 proportion d'attitudes négatives douloureuses ou ayant entraîné des conséquences

	en %		
	Non douloureuses et sans conséquences	Douloureuses sans conséquences	Avec des conséquences
Immigrés	18	38	43
<i>dont hommes</i>	27	31	41
<i>dont femmes</i>	11	45	44
Seconde génération	17	43	40
<i>dont hommes</i>	21	41	38
<i>dont femmes</i>	14	45	42
Ensemble de la population	19	42	39
<i>dont hommes</i>	26	40	35
<i>dont femmes</i>	14	44	42

Lecture : 40 % des personnes issues de l'immigration ayant cité au moins un motif, ont subi des conséquences de ce comportement.
 Champ : ensemble des personnes ayant subi au moins un traitement négatif
 Source : enquête Histoire de vie, Insee, 2003, exploitation Drees

E 1

L'enquête Histoire de vie.

L'enquête Histoire de vie - Construction des identités (HDV) a été réalisée en 2003 par l'Insee auprès de 8 403 individus âgés de 18 ans et plus vivant en France métropolitaine dans des ménages ordinaires, en collaboration avec l'Institut national d'études démographiques (Ined), la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé et des solidarités, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement, le Département de l'évaluation et de la prospective du ministère de la Culture (Dep), la Délégation interministérielle à la ville (Div), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et le Groupe d'études et de lutte contre les discriminations (Geld).

Cette enquête tente d'appréhender la construction des identités des personnes à travers les différentes sphères d'identification que sont la famille, l'emploi, les lieux de vie, les loisirs, les convictions et les comportements politiques ou religieux, la santé, les langues et la généalogie. Cette problématique implique qu'une place importante soit laissée à des questions subjectives qui permettent à la personne interrogée d'évoquer les différents éléments qui contribuent à façonner son identité.

L'échantillon a été construit de manière à disposer d'un nombre suffisant de personnes immigrées et de personnes nées en France ayant un ou deux parents immigrés (sélectionnées grâce à leur réponse à l'enquête Étude de l'histoire familiale) ainsi que de personnes de moins de 60 ans limitées dans leur activité pour des raisons de santé afin d'apprécier l'influence de l'état de santé (sélectionnées au sein de l'échantillon de l'enquête Vie quotidienne et santé).

Pour les personnes issues de l'immigration comme pour l'ensemble de la population, près de la moitié de ces circonstances sont intervenues à l'école (respectivement 45 et 43 %), alors que les immigrés évoquent le plus souvent le lieu professionnel (41 % contre 24 % pour

l'école). Cette différence peut notamment s'expliquer par le fait d'avoir été scolarisé en France : les personnes immigrées ayant été scolarisées en France à l'âge de 6 ans évoquant dans les mêmes proportions que celles de la seconde génération des attitudes négatives subies à l'école.

Des différences apparaissent également entre les hommes et les femmes. Pour les hommes immigrés, plus de la moitié des comportements relatés se sont déroulés dans le cadre professionnel, contre seulement dans un tiers des cas pour les femmes. Les disparités de taux d'activité entre hommes et femmes immigrés peuvent expliquer ces différences : en effet à la date de l'enquête, 38 % des femmes immigrées n'ont pas d'activité professionnelle, contre 10 % des hommes immigrés. On observe en revanche une situation inverse parmi les personnes issues de l'immigration : 31 % des comportements négatifs ressentis comme porteurs de conséquences par les femmes se sont produits en milieu professionnel, contre 24 % pour les hommes. Les hommes mentionnent en revanche l'école pour 56 % d'entre eux, alors que seules 37 % des femmes sont dans ce cas.

Enfin, les lieux publics sont également souvent mentionnés par les personnes immigrées et issues de l'immigration, avec 19 % des attitudes négatives porteuses de conséquences, contre 13 % pour l'ensemble de la population. Ces attitudes concernent vraisemblablement l'apparence physique.

Un sentiment de discrimination plus fortement ressenti par les personnes vivant depuis longtemps en France

Pour les immigrés comme pour les personnes issues de l'immigration, l'origine géographique de la personne ou de ses parents, n'influe pas sur les discriminations ressenties. Ce sentiment apparaît davantage déterminé par des facteurs que l'on pourrait qualifier comme caractérisant l'« intégration », ou le type d'« ancrage » dans la société française.

Ainsi, l'âge d'arrivée en France est un facteur qui influe sur les discriminations ressenties. Une immersion plus ou moins précoce dans la société française, une scolarité en France ou dans le pays d'origine ont des répercussions sur le sentiment d'intégration et donc sur la tolérance à d'éventuels comportements discriminatoires. Ainsi, 38 % des personnes immigrées arrivées en France avant l'âge de 18 ans déclarent avoir eu à supporter des attitudes négatives, contre 31 % de celles arrivées après 18 ans. La proportion des immigrés arrivés jeunes qui déclarent de telles attitudes négatives est à cet égard quasiment équivalente à celle observée pour la seconde génération.

T • 03 fréquence des motifs des attitudes négatives selon le lien à la migration

en %

	Immigrés	Seconde génération	Ensemble de la population
Région ou pays d'origine	12	11	4
Façon de parler	10	8	5
Couleur de peau	9	9	3
Nom ou prénom	5	13	6
Proportion pour ces quatre motifs	25	27	14
Poids, taille	5	10	8
Tenue vestimentaire, look	3	7	6
Situation professionnelle ou niveau d'instruction	3	4	4
Sexe	3	2	2
Âge	3	5	4
Situation de famille	2	3	3
Opinions politiques, syndicales ou religieuses	2	4	2
Lieu de vie	2	4	2
État de santé ou handicap	2	4	3
Caractéristiques des proches, amis ou parents	1	3	2
Appartenance à une organisation politique ou syndicale	1	1	1
Orientation sexuelle	0	0	0
Autres	0	1	1

Lecture : 9 % des immigrés déclarent avoir subi un traitement négatif visant leur couleur de peau.

Champ : ensemble de la population interrogée

Source : enquête Histoire de vie, Insee, 2003, exploitation Drees

E • 2

Les personnes immigrées et issues de l'immigration dans l'enquête Histoire de vie

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration depuis 1990, la population immigrée ou première génération, est composée des personnes nées étrangères à l'étranger résidant en France. Cette population se compose donc pour une grande partie d'étrangers mais aussi de personnes ayant acquis la nationalité française. L'échantillon de l'enquête comporte 1 188 personnes immigrées et représente 9 % de l'ensemble de la population.

Les personnes issues de l'immigration, ou seconde génération, sont définies comme des personnes nées en France d'au moins un parent immigré. L'échantillon de l'enquête se compose de 453 personnes ayant un seul parent né à l'étranger et 501 dont les deux parents sont nés à l'étranger, représentant respectivement 3 et 4 % de l'ensemble de la population. Ainsi, près de la moitié des personnes issues de l'immigration sont issues d'un couple mixte, défini ici comme un couple dont l'un des deux conjoints n'est pas lui-même issu de l'immigration¹. Ces deux populations ne sont pas strictement identiques, notamment au niveau de l'origine géographique. Cependant, pour des raisons d'effectifs il n'a pas toujours été possible de les distinguer, elles sont regroupées sous le terme générique de « seconde génération ».

Les caractéristiques sociodémographiques de la première et seconde génération apparaissent assez contrastées. Elles se distinguent notamment par leur âge. La seconde génération se caractérise par sa jeunesse, près de la moitié ayant moins de 35 ans, alors que pour les immigrés les classes d'âge entre 30 et 70 ans sont surreprésentées par rapport à l'ensemble de la population.

Ces différences importantes de structure d'âge entre les générations ont conduit à réaliser des analyses multivariées, sous la forme de « logit » pour vérifier l'importance des effets propres de chacun des critères de l'analyse (origine géographique, niveau d'étude, âge...).

1. Ces proportions corroborent les données de L. Toulemon, « La fécondité des immigrées : nouvelles données, nouvelle approche », *Population et Sociétés*, n° 400, Ined, Avril 2004.

Ceci permet de supposer que les personnes arrivées jeunes, scolarisées en France et ayant connu la France comme lieu de vie principal, s'autorisent davantage à déclarer ces comportements intolérants, et y ont une sensibilité plus forte que les immigrés arrivés plus tardivement.

Une sensibilité plus marquée à l'intolérance des diplômés de la deuxième génération et des personnes vivant en couple mixte

La sensibilité à l'intolérance croît d'ailleurs également avec le niveau d'études, quelle que soit l'origine des personnes, mais s'exacerbe chez les diplômés de la deuxième génération (graphique 2). Ainsi, 57 % des personnes issues de l'immigration ayant fait des études supérieures déclarent avoir été en butte à des comportements intolérants, contre 38 % de l'ensemble des diplômés du supérieur.

Cet effet lié au diplôme se retrouve avec la catégorie socioprofessionnelle mais seulement pour les femmes. Ainsi, à âge et autres caractéristiques identiques, les cadres et professions intermédiaires du public comme du privé sont les catégories pour lesquelles ce sentiment d'intolérance est le plus fort (annexe B).

À ces caractéristiques s'ajoutent des facteurs qui traduisent plutôt les difficultés liées à une identité plurivoque. Pour les personnes immigrées, la composition du couple, à savoir endogame ou mixte est également un facteur qui joue sur le ressenti des discriminations.

Ainsi, 39 % des personnes immigrées ayant pour conjoint une personne née en France, déclarent avoir subi des traitements négatifs, contre 31 % des personnes dont le conjoint est originaire du même pays qu'eux.

Les personnes vivant en couple mixte mentionnent les mêmes motifs de comportements intolérants que l'ensemble des immigrés, mais évoquent plus fréquemment des attitudes négatives concernant « le pays d'origine » et « la façon de parler ». Ainsi, 17 % des personnes vivant en couple mixte mentionnent la région ou le pays d'origine et 13 % la façon de parler, contre respectivement 10 % et 7 % des personnes dont le conjoint est originaire du même pays qu'eux. Cette différence peut notamment s'expliquer par des réseaux de connaissance très différenciés : 53 % des personnes dont le conjoint est né dans le

même pays ont parmi leurs amis des personnes originaires du même endroit qu'eux, contre 32 % des immigrés ayant un conjoint né en France. Ces derniers ont donc pu être plus souvent confrontés à des situations où des moqueries ou des mises à l'écart ont pu être ressenties. Ces observations permettent aussi de supposer que les personnes vivant avec une personne non directement issue de l'immigration sont plus sensibles à certains comportements ou remarques.

Pour les personnes issues de l'immigration, celles qui rapportent le plus d'attitudes négatives à leur égard sont celles à qui leurs parents parlaient à la fois le français et une langue étrangère (53 %), plus encore que celles dont les parents ne parlaient pas français (47 %), ou dont les parents parlaient uniquement le français (37 %).

Avoir un père au chômage ou vivre dans une cité accroît l'exposition aux comportements intolérants

Au-delà de la position sociale ou de la langue maternelle, certaines popula-

tions plus défavorisées déclarent également avoir davantage été en butte à des traitements négatifs.

La situation sociale influe ainsi sur ce sentiment d'intolérance. 44 % des personnes immigrées ayant un père inactif quand elles avaient 15 ans déclarent avoir subi des attitudes intolérantes, contre 32 % des immigrés ayant un père actif à cet âge-là. À l'inverse, avoir une mère en activité à cet âge accroît la probabilité de déclarer au moins un traitement négatif, pour les immigrés plus encore que pour l'ensemble de la population. Cette situation, plus rare pour les immigrés que pour l'ensemble des personnes interrogées (respectivement 39 % et 67 %), peut être le signe d'un capital culturel familial plus important et d'un niveau d'études plus élevé qui expliquerait la sensibilité plus forte aux comportements intolérants.

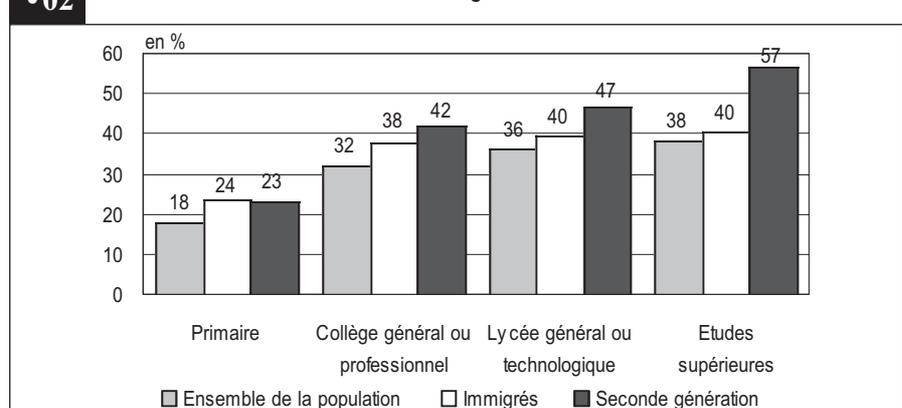
L'environnement résidentiel est également un facteur de différenciation, particulièrement pour les personnes issues de l'immigration. Ainsi, 39 % des immigrés et 51 % des personnes issues de l'immigration ayant vécu dans une cité déclarent avoir été en butte à

T • 04 circonstances dans laquelle l'attitude négative (la plus) porteuse de conséquences s'est produite

Circonstances	en %			
	Lieu public	Lieu professionnel	Lieu privé	École et autres
Immigrés	19	41	ns	24
Seconde génération	19	28	ns	45
Ensemble de la population	13	29	15	43
dont hommes	13	33	10	44
dont femmes	14	26	18	42

Lecture : 41 % des attitudes porteuses de conséquences rapportées par les immigrés se sont produites dans le milieu professionnel.
ns : non significatif
Champ : ensemble des personnes ayant déclaré au moins une attitude négative ayant entraîné des conséquences
Source : enquête Histoire de vie, Insee, 2003, exploitation Drees

G • 02 proportion de personnes déclarant avoir subi une ou plusieurs attitudes négatives selon le niveau d'étude et le lien à la migration



Lecture : 24 % des personnes immigrées ayant un niveau primaire déclarent au moins un comportement négatif.
Champ : ensemble de la population
Source : enquête Histoire de vie, Insee, 2003, exploitation Drees

des attitudes intolérantes. Parmi les personnes issues de l'immigration, les femmes ayant vécu en cité sont plus nombreuses à déclarer des comportements intolérants que les hommes (respectivement 56 % et 45 %).

Enfin, l'enquête *Histoire de vie* comprend également un module relatif à la santé permettant de renseigner l'état de santé ressenti des personnes interrogées. Pour l'ensemble des personnes interrogées, le fait de déclarer un problème de santé amène à évoquer davantage de comportements intolérants « toutes choses égales par ailleurs ». Toutefois, une distinction apparaît entre les personnes immigrées et issues de l'immigration : pour les premiers, ce sont les problèmes de santé apparus entre 25 et 49 ans qui augmentent la probabilité de déclarer des attitudes négatives, tandis que pour les personnes issues de l'immigration, il s'agit des problèmes de santé survenus durant l'enfance.

Des facteurs plus subjectifs : le rapport au pays d'origine

L'originalité de l'enquête *Histoire de vie*, tient également au fait qu'elle cherche à appréhender des éléments très divers de la constitution des identités. Ainsi, certaines questions concernent l'attachement aux lieux, en tant que patrimoine identitaire de chacun. Ces territoires peuvent être objectifs comme le lieu de naissance ou de résidence mais également plus subjectifs, comme le lieu dont la personne se sent originaire. Pour les personnes immigrées, et dans une moindre mesure pour celles issues de l'immigration, dont le parcours personnel et familial est lié à la migration, l'attachement au territoire revêt donc une signification particulière dans la constitution des identités.

Ainsi, le fait d'être immigré ou issu de l'immigration, et d'avoir subi des attitudes intolérantes ou discriminatoires, peut être lié au sentiment d'identification géographique des personnes, ce qui les conduit à se sentir plus fréquemment « d'un autre pays » ou « d'un autre continent » (37 % de la première génération et 8 % de la seconde) ou « avant tout européen » (16 % de la première génération et 17 % de la seconde génération) que le reste de la population (respectivement 5 % et 10 %).

L'enquête montre pour les immigrés, que se sentir avant tout d'un autre pays ou continent, ou d'une région française spécifique, va de pair avec une probabilité plus élevée de déclarer avoir été l'objet de traitements défavorables, sans toutefois qu'une causalité puisse en être déduite sur le sens de cette relation. Ainsi, 37 % des personnes immigrées se sentant appartenir à un autre pays ou continent et 41 % de celles s'identifiant à une région de France, déclarent avoir été en butte à au moins une attitude intolérante.

Le degré de satisfaction concernant la vie en France semble lié au ressenti d'attitudes intolérantes

Enfin, l'enquête recueille pour les immigrés et les personnes issues de l'immigration, leur sentiment sur leur vie en France par rapport à celle qu'ils auraient vécue dans leur pays de naissance ou, pour la seconde génération, dans le pays d'origine de leurs parents.

D'une façon générale, 35 % des immigrés ont le sentiment que leur vie aura été meilleure ou plus riche en France, et 27 % reconnaissent que cela aura été parfois difficile, tout en estimant que leur situation est meilleure au final.

Ce degré de satisfaction concernant la vie en France est lié aux discriminations déclarées, sans que l'on puisse en déduire une causalité : 35 % des immigrés qui reconnaissent avoir rencontré des difficultés, mais qui au final se considèrent mieux ici, déclarent avoir été en butte à des attitudes négatives, contre 39 % de ceux qui mentionnent que leur vie aura été plus facile ici, mais qu'ils auraient été plus heureux s'ils étaient restés (tableau 5).

Plus d'un tiers des personnes issues de l'immigration, déclarent ne pas pouvoir faire cette comparaison, car elles connaissent trop peu le pays d'origine de leurs parents. Ce sont les personnes qui reconnaissent que cela aura été parfois difficile, mais qu'au final elles sont mieux ici, qui évoquent aussi davantage le fait d'avoir été en butte à des traitements injustes, 57 % d'entre elles, contre 39 % de celles qui ont eu une vie meilleure ou plus riche en France, déclarent ce type de comportements.

Ceci laisse supposer que les difficultés mentionnées font peut-être référence en partie du moins à ces traitements injustes, là encore sans que le sens de cette causalité puisse être précisé.

Le sentiment de discrimination est donc vécu différemment par les immigrés et les personnes issues de l'immigration. Pour les immigrés, quelle que soit leur origine géographique, celui-ci semble dépendre du temps de présence ou de l'âge d'arrivée en France. Les traitements négatifs sont globalement moins souvent évoqués par les immigrés que par la seconde génération. Celle-ci semble avoir une sensibilité plus forte à ce type de comportements intolérants, même lorsqu'ils sont moins lourds de conséquences, et ce d'autant plus que son niveau d'éducation est élevé. La vie en cité semble aussi accroître l'exposition à ce type de comportements. ●

6

T 05 proportion de personnes ayant déclaré au moins une attitude négative selon le degré de satisfaction concernant leur vie en France

en %

Proportion d'attitudes négatives déclarées	Immigrés	Seconde génération
Votre vie aura été meilleure ou plus riche en France	32	39
Cela aura été parfois difficile, mais au final vous êtes certainement mieux ici	35	57
Votre vie aura été dans l'ensemble assez proche de celle que vous auriez vécue si vous étiez resté / dans leur pays	26	48
Votre vie aura été plus facile ici, mais vous auriez tout de même été plus heureux si vous étiez resté / dans leur pays	39	53
Votre vie aurait été meilleure si vous étiez resté / dans leur pays	ns	ns
Vous connaissez trop peu votre / leur pays de naissance pour vous faire une opinion	29	37

Lecture : 32 % des immigrés qui estiment que leur vie aura été meilleure ou plus riche en France déclarent au moins une attitude négative

ns : non significatif

Champ : immigrés et personnes issues de l'immigration

Source : enquête *Histoire de vie*, Insee, 2003, exploitation Drees

Annexe A : Probabilité de déclarer au moins une attitude négative pour les immigrés et les personnes issues de l'immigration		Immigrés	Personnes issues de l'immigration
	<p>Lecture : Pour les personnes issues de l'immigration, l'influence du niveau d'étude se lit ainsi : par rapport aux personnes ayant un niveau d'étude collège, celles ayant un niveau primaire déclarent significativement moins d'attitudes intolérantes.</p> <p>Variables non significatives pour les immigrés : - niveau de maîtrise du français, pays de naissance, nationalité - catégorie de la commune de résidence</p> <p>Variables non significatives pour les personnes issues de l'immigration : - origine géographique des parents - catégorie de la commune de résidence</p> <p>Champ : Personnes immigrées et issues de l'immigration</p> <p>Notes : ++ ou -- significatif à 5% ; + ou - significatif à 10%.</p> <p>Source : enquête Histoire de vie, Insee, 2003</p>		
	Sexe		
	Hommes	ns	--
	Femmes	ref	ref
	Âge		
	18-24 ans	Non concernés	++
	25-29 ans		++
	30-44 ans		ref
	45-54 ans		ns
	55 ans et plus		--
	Statut matrimonial légal		
	Célibataire	ns	ns
	Marié	ref	ref
	Veuf	ns	ns
	Divorcé	++	ns
	Niveau d'études		
	Ecole primaire	ns	-
	Collège	ref	ref
	Lycée	ns	ns
	Etudes supérieures	ns	++
	CSP et statut		
	Indépendant	ns	ns
	Cadres et prof inter du privé	ns	ns
	Cadres et prof inter du public	ns	ns
	Employés et ouvriers du privé	ref	ref
	Employés et ouvriers du public	ns	ns
	Inconnu	--	ns
	Occupation actuelle		
	Chômeur	ns	ns
	Etudiant	++	ns
	En emploi	ref	ref
	Retraité	ns	ns
	Au foyer	ns	ns
	Problème de santé déclaré		
	avant 25 ans	++	++
	entre 25 et 49 ans	++	++
	après 50 ans	ns	++
	Aucun problème déclaré	ref	ref
	À vécu dans une cité		
	Non	ref	ref
	Oui	++	++
	Activité du père		
	Pères ayant eu une profession connue de l'enquêté	ref	ref
	Autres (inactif, profession inconnue...)	++	ns
	Activité de la mère		
	Mères sans profession déclarée	ref	ref
	Mères ayant une profession	++	ns
	Âge et âge d'arrivée en France		
	18-25 ans	++	Non concernés
	26-45 ans arrivé avant 18 ans	++	
	26-45 ans arrivé après 18 ans	ns	
	45 ans et plus arrivé avant 18 ans	ns	
	45 ans et plus et arrivé après 18 ans	ref	
	Être en couple mixte		
	Célibataire	ns	Non concernés
	Égo et son conjoint né dans le même pays	ref	
	Égo né à l'étranger, conjoint en France	++	
	Langue maternelle		
	Uniquement le français	Non concernés	ref
	Le français et une langue étrangère		++
	Une ou deux langues étrangères		ns

Annexe B : Probabilité de déclarer au moins une attitude négative (ensemble des personnes interrogées)		Ensemble de la population interrogée
<p>Lecture : L'influence de l'âge se lit ainsi : par rapport aux personnes âgées de 30 à 44 ans, celles ayant entre 18 et 24 ans déclarent significativement plus d'attitudes intolérantes.</p> <p>Notes : ++ ou -- significatif à 5 % ; + ou - significatif à 10 %.</p> <p>Champ : ensemble des personnes interrogées</p> <p>Source : enquête Histoire de vie, Insee, 2003</p>	Sexe Hommes Femmes	- ref
	Âge 18-24 ans 25-29 ans 30-44 ans 45-54 ans 55 ans et plus	++ ++ ref -- --
	Statut matrimonial légal Célibataire Marié Veuf Divorcé	++ ref ns ++
	Niveau d'études École primaire Collège Lycée Études supérieures	-- ref ns ns
	CSP et statut Indépendant Cadres et prof inter du privé Cadres et prof inter du public Employés et ouvriers du privé Employés et ouvriers du public Inconnu	ns ++ ++ ref ++ ns
	Occupation actuelle Chômeur Etudiant En emploi Retraité Au foyer	++ + ref ns ns
	Problème de santé déclaré avant 25 ans entre 25 et 49 ans après 50 ans Aucun problème déclaré	++ ++ ++ ref
	À vécu dans une cité Non Oui	ref ++
	Activité du père Pères ayant eu une profession connue de l'enquêté Autres (inactif, profession inconnue...)	ref ++
	Activité de la mère Mères sans profession déclarée Mères ayant une profession	ref ++
	Lien à la migration Non directement issu de l'immigration Immigrés Personnes ayant un parent immigré Personnes ayant deux parents immigrés	ref ++ ++ ++
	Catégorie de la commune de résidence Commune rurale Ville isolée Ville centre Banlieue	-- ns ref --